



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 03/12/2020

Deux pas de plus vers l'école inclusive

Jeudi 3 décembre 2020, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le recteur Karim Benmiloud a présenté aux médias deux nouveaux services imaginés et réalisés par les équipes académiques pour faciliter les relations entre tous les acteurs de l'école inclusive et les parents concernés :

- la plateforme « **Vers l'école pour tous, on vous accompagne** », destinée aux parents des élèves en situation de handicap ;
- la **carte dynamique des PIAL** (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), base de données géolocalisées consultable par tous pour identifier les acteurs de cet accompagnement.

Ce point presse a également permis d'évoquer l'accompagnement des élèves et des personnels en situation de handicap en cette période de pandémie.

Lancement de la plateforme « Vers l'école pour tous, on vous accompagne »

Il y a 18 mois, dans le cadre de sa **politique d'amélioration du service à l'utilisateur**, et pour réaliser ses objectifs en matière d'école inclusive, l'académie de Clermont-Ferrand engageait un travail de longue haleine autour de la conception d'un **outil simple d'information et d'échanges avec les parents d'enfant en situation de handicap**.

Cette plateforme, accessible depuis le site internet académique à l'adresse <https://portail.ac-clermont.fr/ecole-inclusive>, est le fruit d'une collaboration entre deux web designers recrutés grâce à une dotation ministérielle obtenue par l'académie dans le cadre de l'**appel à projets « action publique 2022 »** et de nombreuses équipes académiques : école inclusive, direction des services de l'information, direction de la modernisation, communication.

Tous ont travaillé dans une optique commune : répondre simplement, rapidement et concrètement aux attentes des parents d'enfant en situation de handicap vis à vis de l'école, en partant de chaque cas particulier.

Cabinet du recteur Service communication

Tél : 04 73 99 33 02
Mél : ce.comm@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

La plateforme est donc constituée :

- d'une explication des démarches à entreprendre ;
- de questions / réponses posées sur ce sujet ;
- de contacts directs, en partant du plus local (le directeur d'école de mon secteur, l'inspecteur de ma circonscription, le Rased, les personnels médico-sociaux, jusqu'aux responsables départementaux et académiques).



Démarches

[Allez à la rubrique](#)

Comment faire une demande d'aménagement aux examens et concours ?

Vous pouvez demander des aménagements pour tous les examens et concours si vous remplissez certaines conditions.

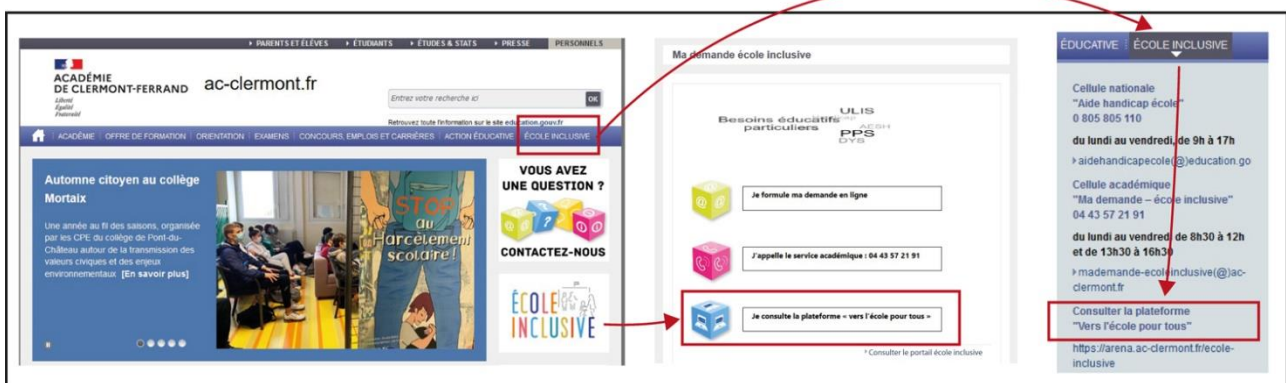
Comment faire pour que l'établissement engage les adaptations concernant les besoins éducatifs particuliers de mon enfant ?

Comment faire une demande de changement d'établissement ?

Priorité a été donnée à l'**actualisation des contenus** ; la présentation est volontairement simplifiée et intuitive, pour tendre vers l'accessibilité et la norme RGAA : description de la fonctionnalité des liens et des images non décoratives, respect strict de la structuration des pages (niveaux de titres, balises...).

Cette plateforme complète la rubrique Ecole inclusive déjà présente sur le [site académique](#).

A terme, elle a vocation à s'étendre au-delà du handicap pour prendre en compte tous les besoins éducatifs particuliers, dans une démarche qualité d'amélioration et d'enrichissement perpétuels.



Publication de la carte dynamique des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

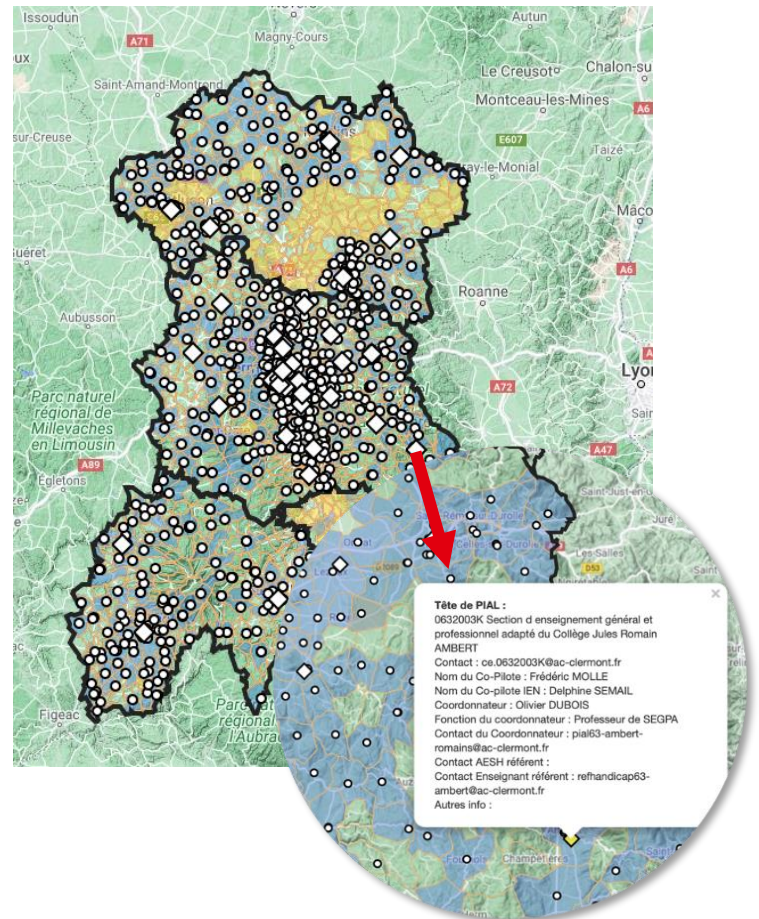
A la rentrée 2021, l'académie s'est donné pour objectif de regrouper tous les établissements scolaires publics et privés sous contrat, de la maternelle au lycée, en [pôles inclusifs d'accompagnement localisés](#) (Pial).

Pour y parvenir, l'académie publie une carte dynamique de son territoire, affichant **l'ensemble des acteurs des Pial : écoles et établissements, pilotes et coordonnateurs, AESH référent, enseignants référents.**

Cette carte donne une vision globale et précise de l'organisation du territoire académique en Pial. Elle est particulièrement précieuse pour tous ceux qui s'intéressent à l'école inclusive, parents ou enseignants concernés, associations, gestionnaires de ressources humaines (AESH)...

Découvrir la carte : <https://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/PIAL/#8/45.721/3.277>

(accès à partir du portail école inclusive du site académique).



Quelques chiffres académiques

Les élèves en situation de handicap :

- 7 040 élèves en situation de handicap (ESH) scolarisés en établissement scolaire (+5% par rapport à l'an dernier), soit 4,5% des élèves ;
- 5 586 ESH scolarisés dans un établissement scolaire appartenant à un Pôle inclusif d'accompagnement localisé (79%) ; objectif de 100% à la rentrée 2021 ;
- 3 560 ESH notifiés par la MDPH pour une aide individuelle ou mutualisée par un AESH (51% du total et 77% des ESH hors Ulis) ;
- 2 406 ESH notifiés par la MDPH pour bénéficier d'une Ulis (34%) ;
- **85% des ESH ont un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif ;**
- 1750 ESH scolarisés dans une unité d'enseignement en établissement médico-social.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) : 246 (+10 par rapport à l'an dernier) :

- Ulis école : 122 ;
- Ulis collège : 101 ;
- Ulis lycée : 23.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) :

- + 222 équivalents temps plein (ETP) pour la rentrée 2020 (+23,6%)
- 1161 ETP, soit 1935 AESH, dont 246 en Ulis
- 2,1 ESH/AESH hors Ulis.

L'autisme : 13 postes (+ 5 postes par rapport à l'an dernier) :

- 4 professeurs ressources pour les Troubles du spectre de l'autisme (TSA) : 1 par département ;
- 6 unités d'enseignement autisme en école maternelle ;
- 3 unités d'enseignement autisme en école élémentaire.

Sources : enquêtes Dgesco et SAEI

Information sur la diffusion des masques inclusifs

Le port du masque s'est étendu à la communauté scolaire depuis la fin du premier confinement. Très vite, un nouveau besoin est apparu : les **élèves sourds** ont besoin de voir le visage et la bouche de leur interlocuteur pour bien comprendre ce qu'il dit ou exprime. En particulier, le port du masque par les professeurs constituait un obstacle majeur pour la qualité de l'enseignement aux élèves sourds.

De plus, un nouveau public a été identifié : celui des **professeurs sourds** qui lisent sur les lèvres de leurs élèves et qui enseignent oralement, ainsi que les professeurs de LSF qui ont besoin que leurs élèves voient leur visage pour accéder pleinement à cet enseignement.

Aussi, des personnes sourdes et des associations de personnes ou de parents d'enfants sourds ont rapidement cherché à répondre à ce besoin nouveau. Plusieurs initiatives d'inventeurs et d'artisans ont été engagées pour **créer des masques transparents répondant aux normes contre la diffusion du virus SARS-Cov-2 par aérosol**, ce que les simples visières transparentes ne permettent pas.

Parallèlement, dès le printemps, les acteurs de terrain de l'enseignement et le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées ont sensibilisé les autorités sur l'immense besoin des élèves sourds pour se doter de ces masques.

Trois obstacles ont rapidement été identifiés et dû être dépassés :

- identifier des masques transparents qui répondent aux critères de protection contre le SARS-Cov-2 ;
- faire baisser des coûts de production extrêmement élevés par rapport aux masques ordinaires, puisque le processus technologique est complexe et nouveau ;
- permettre aux fabricants de ces masques une production en grande quantité pour répondre à l'immensité des besoins alors que cette production partait de zéro.

L'appareil d'État a été mobilisé durant l'été pour dépasser ces obstacles. Un type de masques a été retenu et un marché public a été créé. Toutes les académies ont reçu deux dotations pendant les congés de Toussaint :

- une au profit des élèves sourds, destinée aux **adultes travaillant avec les élèves sourds (professeurs et AESH)** ;
- une au profit des **personnels sourds, à l'attention des élèves et des adultes avec lesquels ils travaillent et enseignent.**

Ces dotations ont été distribuées dans les établissements scolaires dès la rentrée de novembre.

Les masques retenus sont lavables 20 fois et les quantités distribuées ont été calculées pour permettre un fonctionnement sur 20 semaines de classe. Le gouvernement prévoit une nouvelle dotation si les besoins sont encore là à l'issue de cette période.

Jamais l'État n'avait été confronté à l'urgence d'un tel besoin. La réponse a été exceptionnelle. Elle s'installe dans la durée. En outre, il est apparu que ces masques sont aussi susceptibles de répondre à d'autres besoins au sein de l'école :

- celui des élèves présentant des troubles de l'autisme ;
- celui des élèves des classes de maternelle et des classes de cours préparatoire pendant l'apprentissage de la lecture.

Le développement du marché public à l'attention des élèves et professeurs sourds permettra une augmentation de la production et une baisse des coûts de ces masques transparents.

Les masques transparents au profit des élèves sourds :

L'académie a reçu une dotation de **4800 masques** répondant aux besoins suivants :

- **écoles primaires** :
134 écoliers sourds, répartis dans 90 écoles
- **collèges** :
68 collégiens sourds répartis 32 collèges
- **lycées** :
45 lycéens sourds répartis dans 27 lycées.

Tous les besoins ont été couverts.

Les masques transparents au profit des personnels sourds :

L'éducation nationale est aussi un employeur dont la direction générale des ressources humaines a commandé des masques à l'attention des personnels malentendants.

La distribution a été pilotée par la MIPH (Mission pour l'insertion des personnes handicapées à la DGRH du ministère) via les correspondants handicap RH académiques recevant les demandes des personnels concernés. Des personnels malentendants ont, en effet, fait remonter leur attente en la matière car pour eux, l'utilisation d'appareils auditifs peut être insuffisante voire quasi inutile. La solution complémentaire utilisée est alors la lecture labiale ; le port du masque par les élèves rend donc l'exercice professionnel difficile et épuisant.

L'académie a reçu une dotation de **3000 masques** répondant aux besoins suivants :

- **écoles primaires** :
2 enseignants et 300 masques livrés ;
- **collèges** :
2 enseignants et 300 masques livrés ;
- **lycées** :
3 enseignants et 1030 masques livrés ;
- **inspecteur de l'éducation nationale** :
1 IEN et 150 masques livrés.

Tous les besoins exprimés auprès du correspondant handicap ont été couverts (2780 masques livrés).

